

Comment il appartient
que les dames et damoi
selles qui demeurent
sur leurs places et ma
nours se gouvernent ou
fait de leur mesnage
sur le fueillet. . C. vi.

Quoy deuse de celles qui
sont outrageuses en les
vestemens Et en leurs
atours et aultres habil
lemens. folio. C. vii.

Quoy deuse contre lor
quel d'aucunes duquel
pechie soust enure et
tout mal Et comment
les plusieurs se gouver
nent aux festes et assem
blees. folio. C. x.

Quoy deuse de celles qui
sont outrageuses en
leurs habillemens Et
atours et aultres ma

meurs d'habillemens sur
le fueillet. . C. xiiij.

Ly finent les rubriques
de la seconde partie de cest
present liure.

Ly comencent les rubri
ques en table de la tierce
et derriere partie de ce
liure.

Et premierement.

Le premier chapitre
parle comment
tout ce qui est dit deuant
pocult aussi bien tou
cher les vnes femmes
que les aultres. Et la
maniere du gouverne
ment que femme de stat
doibt tenir ou fait de son
mesnage. folio. C. xviij.